



ANNEE 2026-2027



INSCRIPTION SCOLAIRE

Comment se procurer le document de pré-inscription ?

- Au Point accueil de la mairie,
 - En téléchargeant la fiche de renseignements sur : www.soucieu-en-jarrest.fr (services enfance-jeunesse / enseignement/ inscriptions scolaires),
 - Pour toutes demandes de renseignements au 04 78 05 64 62.
-

Où le déposer ?

- Au Point accueil de la mairie,
- Par courrier Mairie, place de la Flette, 69510 Soucieu-en-Jarrest,
- Par mail à : resp.pole.enfance@soucieu-en-jarrest.fr ou pole.enfance@soucieu-en-jarrest.fr

Quelles pièces joindre ?

Vous devez vous munir des originaux et des photocopies :

- Photocopie d'une pièce identité du responsable légal (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjours, etc.)
- Photocopie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, acte de vente ou facture EDF/GDF).

Cas particuliers :

Vous devez vous munir des photocopies :

Si hébergement :

- Attestation d'hébergement dûment remplie de la personne hébergée,
- Photocopie d'un justificatif de domicile,
- Photocopie d'une pièce d'identité de la personne qui héberge (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjours, etc.).
- Photocopie de tout document justifiant d'un changement de la situation familiale : jugement de divorce, de séparation faisant apparaître la décision concernant la garde des enfants, etc.

Le cas échéant, si l'enfant était déjà scolarisé (changement d'établissement scolaire ou déménagement), le certificat de radiation de l'école précédente.

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte par le pôle enfance.

.....



Il est impératif de finaliser la pré-inscription auprès du directeur ou de la directrice de l'école pour toute admission. Pour cela, se munir du certificat d'inscription fourni par la mairie.

Attention : Votre enfant doit être vacciné pour pouvoir être admis à l'école. Par conséquent, tout document attestant que les vaccinations obligatoires de votre enfant sont à jour (pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2023, 12 vaccins obligatoires) devra être présenté auprès de la directrice ou du directeur de l'école lors de l'admission de l'élève. Il est nécessaire de fournir une attestation médicale en cas de contre-indication à la vaccination.

- **Ecole élémentaire « Les Chadrillons » :** prendre rendez-vous auprès de la directrice Mme Sophie MAISSE (tous les jours) aux coordonnées suivantes : 04 78 05 28 06 ou à ce.0693158h@ac-lyon.fr. La directrice de l'élémentaire Sophie MAISSE recevra les enfants et leurs familles nouvellement arrivés lors d'une visite de l'école **le lundi 22 juin 2026 à 17h30**.

Ecole maternelle « Les Chadrillons » : prendre rendez-vous auprès de la directrice Mme Cécile REBRE les mardis dans la journée (décharge administrative) aux coordonnées suivantes : 04.78.05.20.38 ou à ce.0693147w@ac-lyon.fr. La directrice de la maternelle Mme Cécile REBRE recevra les enfants et leurs familles lors d'une visite de l'école **le vendredi 26 juin 2026 à 17h00**.

Si vous souhaitez un entretien particulier (notamment problèmes de santé, de garde ou informations personnelles à prendre en compte), merci de prendre rendez-vous auprès des directrices d'école directement.

.....

Calendrier :

Les demandes d'inscription sont à faire parvenir au service pôle enfance le plus rapidement possible à partir de janvier.